



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Vouvray

ARRÊTÉ

N° 2025 – 067 du 25 avril 2025.

Objet : Réglementation temporaire du stationnement place Sadi Carnot à l'occasion d'une célébration religieuse le 28 juin 2025.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu la demande de Mme LALLEMENT en date du 09 avril 2025,

Considérant la nécessité de prendre des mesures réglementant le stationnement des véhicules place Sadi Carnot dans le cadre d'une cérémonie religieuse le 28 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le 28 juin 2025 de 13h30 à 16h00, les places de stationnement situées sur la gauche du monument aux morts place Sadi Carnot seront réservées à la famille de Mme LALLEMENT dans le cadre d'une célébration religieuse.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Mme LALLEMENT, à la Gendarmerie de VOUVRAY et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification pour le bénéficiaire et à compter de la publication pour les tiers. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- sa notification et son affichage le : 25 avril 2025

Fait à Vouvray, le 25 avril 2025.



Le Maire,

Brigitte PINEAU